

Vieillesse isolées, vieillesse esseulées ?

Un classement des réalisations en fonction de ces quatre types

L'habitat groupé accompagné rassemble des formules portées essentiellement par des élus municipaux et des bailleurs qui, conscients des enjeux forts que représente le vieillissement de la population pour leur territoire/leur parc de logements, souhaitent proposer une solution d'accompagnement du vieillissement dans un cadre locatif tout à fait classique. Cette ambition est souvent le résultat d'une consultation de la population retraitée (via un conseil des aînés, une commission municipale, une enquête réalisée par un bailleur, etc.) qui aspire à une certaine sécurisation du processus de vieillissement, en même temps qu'à sa normalisation dans l'habitat classique. L'accompagnement sera plus ou moins étoffé,

reposant sur la création d'un voisinage rassurant (charte de voisins), la possibilité de rencontres dans un espace commun ouvert, et éventuellement quelques services (animation, aide administrative, gardiennage, etc.). Le sentiment du chez-soi dans un logement entièrement équipé et indépendant, au sein d'un ensemble architectural (maisons ou appartements) qui comprend souvent aussi des familles, est préservé⁴. Beaucoup d'agglomérations proposent désormais cette formule : domiciles services (Nantes) ; logements Octaves (Lille) ; résidences « Chers voisins » (Lyon), etc. La résidence Simone de Beauvoir à Rennes ou encore la résidence René Amand de Poitiers sont d'autres exemples urbains, tandis que des communes plus rurales ont aussi développé ce type de concept : résidence Le Kanata à Liffré (Ille-et-Vilaine) ou encore Le jardin des aînés à Espagnac (Corrèze). Le concept des Béguinages Floralys, fonctionnant sur les mêmes principes et réservé aux seniors, a quant à lui essaimé sur la région Nord-Pas-de-Calais.

L'habitat groupé autogéré évoque un habitat conçu par ses habitants de façon collective, qui comprend des logements indépendants et des espaces communs. De nombreuses réalisations de ce type, portées par des jeunes couples avec enfants – qui ont aujourd'hui vieilli – ont vu le jour dans les années 1970 et 1980 (Broutin *et al.*, 2014). On assiste à un renouveau de ce type d'habitat – désormais reconnu sous le vocable d'habitat participatif par la loi ALUR⁵ de 2014 – qui tient entre autres raisons au contexte de vieillissement de la population (Labit et Chaland, 2010 ; Labit, 2015a). De nombreux retraités entendent en effet maîtriser pleinement leurs conditions de vie et d'habitat et initient de nouveaux projets, le plus souvent intergénérationnels, en copropriété, en coopérative, ou encore en locatif⁶. La maison des Babayagas restant à ce jour le seul exemple d'un habitat entièrement réalisé avec un bailleur social et réservé à des femmes vieillissantes.

L'habitat partagé autogéré se distingue du précédent en ce qu'il va privilégier cette fois la formule de la « colocation ». Ce terme pourra d'ailleurs paraître impropre dans la mesure où certains des membres de ce type d'habitat peuvent être propriétaires des lieux, dont des parties sont donc mises à disposition d'autres habitants qui les louent. Le cas le plus connu est sans conteste la colocation étudiant-

⁴ Cette formule d'habitat groupé, de type intergénérationnel, peut parfois prendre une forme plus vaste, qui est celle du « quartier intergénérationnel », comme à Saint-Apollinaire (Argoud, 2008) ou encore à Couëron (Pagneux, 2012).

⁵ Loi pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové.

⁶ On consultera utilement le site de la coordination nationale de l'habitat participatif pour avoir un aperçu de ces projets : www.habitatparticipatif.net.